

Page: 1/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 06.04.2020 Révision: 06.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Armicarb

· Code du produit: 100085

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques
- · Emploi de la substance / de la préparation Fongicide
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 Fax +41 (0)62 746 80 08 info@staehler.ch www.staehler.ch

· Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 Fax +41 (0)62 746 80 08 info@staehler.ch www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. P102 À conserver hors de portée des enfants.

· Indications complémentaires:

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SP1

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- · 2.3 Autres dangers
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)



Page : 2/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.04.2020 Révision: 06.04.2020

Nom du produit: Armicarb

	(suite o	de la page 1
· Composants dange	ereux:	
CAS: 298-14-6 EINECS: 206-059-0	hydrogénocarbonate de potassium	85%
CAS: 151-21-3 EINECS: 205-788-1	sulfate de sodium et de dodécyle ① Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	> 15%
CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4	docusate sodique © Eye Dam. 1, H318 the Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	> 15%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Recourir à un traitement médical.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Risques Peut provoquer une alcalose systémique en cas d'ingestion d'une grande quantité.
- 4.3 Índication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Carbon dioxide (CO2)

Dioxyde de soufre (S02)

Oxyde de potassium

Le produit n'est pas inflammable.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

(suite page 3)



Page : 3/6
Fiche de données de sécurité

 selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 06.04.2020
 Révision: 06.04.2020

Nom du produit: Armicarb

(suite de la page 2)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène générale.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Le produit n'est pas inflammable.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas conserver avec de l'eau.

- · Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire

Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler la poussière.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Lors de formation de poussière: masque contre poussière

Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

(suite page 4)



Page : 4/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 06.04.2020 Révision: 06.04.2020

Nom du produit: Armicarb

(suite de la page 3)

contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection (EN166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.

· Aspect:

Forme:PoudreCouleur:Blanc

· Odeur: Caractéristique

· valeur du pH à 20 °C: 8,33

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non déterminé.

Point d'éclair Non applicable.

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité:** 1 g/cm³

CAS 298-14-6 / Potassium hydrogencarbonate

· Masse volumique: 0,78 g/ml (CIPAC MT 186)
 · Densité relative. 0,70 g/ml (CIPAC MT 186)

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Stable dans les conditions normales d'emploi.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions au contact de l'eau et des acides.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Acide fort
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de soufre (SOx)

Dioxyde de carbone

Oxydes de potassium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral LD50 2600 mg/kg (♀) (rat)

(suite page 5)



Page : 5/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 06.04.2020 Révision: 06.04.2020

Nom du produit: Armicarb

(suite de la page 4)

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Effet d'irritation possible.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Lègére irritation et rougeur possible.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

298-14-6 hydrogénocarbonate de potassium

EC50 48h > 860 mg/L (daphnia magna) LC50 96h > 1200 mg/L (truite arc-en-ciel)

Armicarb

EC50 72h > 100,9 mg/L (pseudokirchneriella subcapitata)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposé dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· ADR, IMDG, IATA

néant

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Page: 6/6

Date d'impression: 06.04.2020 Révision: 06.04.2020

Nom du produit: Armicarb

(suite de la page 5)

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux:

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classifier et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement. Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA
- · Contact:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch www.staehler.ch

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3